

The logo for MBR SA, featuring the letters 'MBR' in a bold, sans-serif font. The 'M' and 'B' are connected, and the 'R' is separate. The letters are white and set against a dark blue background that is part of a larger blue graphic element.

MBR SA
Massongex-Bex-Rhône

RAPPORT DE GESTION 2019 – 2020

1^{er} exercice
du 01.09.2019 au 31.12.2020

SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES

Actionnariat	2
Conseil d'administration	2
Organe de révision	2
Direction	2

MESSAGE

Mot du Président	3
------------------	---

LE PROJET

Le projet	4 – 5
Chiffres-clés	6

RETROSPECTIVE 2019 – 2020

Faits marquants	8 – 9
-----------------	-------

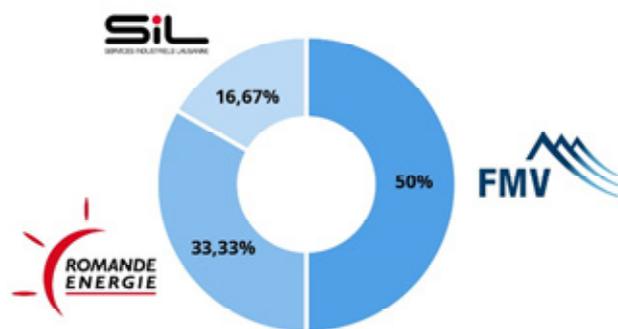
COMPTES

Comptes	11 – 15
Proposition du Conseil d'administration	16
Rapport de l'organe de révision	18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Actionnariat

L'actionnariat de MBR SA a la composition suivante au 31.12.2020 :



Conseil d'administration

Etat au 31 décembre 2020.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une période d'un an et sont rééligibles.

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Echéance* lors de l'AG
Stéphane Maret Président	Directeur général de FMV SA	11.05.2020	2021
Philippe Jaquet Vice-Président	Membre de la Direction des SiL	2019	2021
Raoul Albrecht Administrateur	Membre de la Direction de FMV SA	2019	2021
Christian Frère Administrateur	Membre de la Direction de Romande Energie SA	2019	2021

* Echéance du mandat

Organe de révision

Fiduciaire FIDAG SA à Martigny.

Le réviseur est nommé pour une année et est rééligible.

Direction

Les mandats de gestion administrative et financière ainsi que de direction générale du projet sont confiés à FMV SA.

Directeur : Julien Derivaz, FMV SA.

MESSAGE

MOT DU PRÉSIDENT

D'importance nationale, le projet MBR a vécu une période particulièrement riche en événements. Ce premier rapport de gestion en retrace les faits marquants, de la création de la société en 2019 à la fin de l'année 2020.

2020 constitue à n'en pas douter une année charnière dans le développement du projet de palier hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex. Une décennie de travaux aura été nécessaire à l'amélioration des études de faisabilité antérieures, réalisées dans les années 80 par la société Hydro-Rhône, pour faire aboutir ce projet intercantonal de palier qui portait à l'époque le numéro 8 et présentait les conditions de réalisation les plus favorables.

Aujourd'hui, nous entrons dans la phase concrète de mise à l'enquête publique des plans de l'aménagement après avoir franchi toute une série d'étapes. De la création de la société MBR SA en août 2019 à la mise en eau du modèle physique en novembre 2020, que de chemin parcouru ! Ce succès a été rendu possible grâce à l'excellente collaboration des partenaires : FMV, Romande Energie et SiL.

Sur le plan technique, nous avons en effet amélioré nos connaissances géologiques des lieux par des forages de reconnaissance. La réalisation de la plateforme de construction hydraulique de l'EPFL a contribué quant à elle à optimiser la conception de la centrale ainsi que les flux hydrauliques. Autre avantage développé : l'étroite collaboration avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône (R3). Grâce à la coordination mise en place, les objectifs sécuritaires de R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession.

Sur le plan local, le concept d'intégration paysagère a été élaboré. Il complète les ambitieuses mesures d'accompagnement dont les objectifs de biodiversité sont clairs : revitalisation des cours d'eau, zones « nature » à haute valeur écologique et liaisons biologiques. Une démarche participative a d'ailleurs été engagée avec les associations de protection de l'environnement. L'autre plus-value du projet réside dans la mobilité douce. Que ce soit à pied, à vélo ou en rollers, les adeptes du plein air pourront franchir le Rhône grâce au palier qui offrira ainsi une plus grande diversité d'itinéraires dans la région.

Sur le plan politique, les cantons du Valais et de Vaud ont décidé en septembre 2020 d'octroyer les concessions des droit d'eau à MBR pour 80 ans. C'est une étape essentielle qui permet de poursuivre les démarches en vue du dépôt de la demande d'autorisation de construire. Il est réjouissant de constater qu'en Valais le Grand Conseil, appelé à ratifier l'octroi de la concession, a soutenu le projet à la quasi-unanimité. Il faut dire que le projet MBR revêt une importance nationale. Positionné à l'extrémité aval du bassin versant du Rhône et constituant l'ultime échelon de la virtuelle « Usine Hydroélectrique Valais », la centrale-barrage et ses 80 GWh annuels disposeront d'une part de production hivernale dépassant les 40%. Un atout incontestable et incontesté dans la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération.

Stéphane Maret, Président du Conseil d'administration

LE PROJET

Historique

Le projet de mettre en valeur la chute complète du Rhône entre Chippis et le lac Léman date de plusieurs décennies. Dans les années 1980, la société Hydro-Rhône SA prévoyait notamment l'implantation de dix usines semblables dans le lit du Rhône, qui aurait dû produire annuellement 780 millions de kWh. Les études réalisées dans les années 1980 ont mis en évidence que le palier hydroélectrique n°8 Massongex-Bex présentait les conditions de réalisation les plus favorables. Suite à certaines oppositions formulées à l'encontre du projet, les promoteurs de l'époque avaient décidé d'en repousser la réalisation.

En 2008, FMV SA, Romande Energie et les Services industriels de Lausanne, avec l'appui des cantons concernés, ont décidé de relancer le projet et d'étudier la faisabilité d'un palier de production hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex – Bex en reprenant les études antérieures. Cette phase a notamment permis d'adapter l'aménagement pour qu'il soit en conformité avec la législation sur la protection des eaux devenue plus exigeante.

Le palier

L'aménagement projeté est une centrale-barrage de basse chute du type de celles traditionnellement très présentes sur les cours d'eau comme l'Aar et le Rhin.

La centrale hydroélectrique exploite une hauteur de chute brute moyenne de 7.5 m environ et un débit maximal de 220 m³/s. La production annuelle d'énergie attendue est estimée à 80 GWh, ce qui correspond à la consommation annuelle d'électricité de plus de 20'000 ménages. La puissance totale installée des machines est de 13.5 MW.



Le palier MBR comptera une centrale en rive gauche du fleuve, et quatre passes vannées dans le lit du Rhône qui, conformément aux exigences légales, sont dimensionnées pour laisser transiter un débit de crue de 2'300 m³/s. Placée sur le flanc extérieur de la centrale, une passe à poissons permettra d'assurer la montaison des espèces présentes dans le Rhône. Entre les passes et la centrale, un chenal de dévalaison permettra aux poissons de franchir l'obstacle du palier en direction de l'aval.

LE PROJET

La nature

Afin de présenter un bilan positif du projet, des mesures d'accompagnement ont été développées en collaboration avec des bureaux spécialisés.

Les embouchures des trois cours d'eau se trouvant dans le périmètre d'influence du projet (l'Avançon, le Courset et la Rogneuse) seront revitalisées. Les lits de ces cours d'eau seront élargis, permettant notamment le retour d'une dynamique alluviale et la création de milieux humides annexes.

Au droit du palier, une zone nature sera aménagée dans le périmètre affecté au projet MBR, permettant de recréer des habitats relais à haute valeur écologique. Ces milieux

naturels, autrefois présents dans la plaine du Rhône, ont aujourd'hui majoritairement disparu. Le développement de tels milieux favorisera l'accroissement des liaisons biologiques pour les espèces cibles le long du Rhône. Ces mesures d'accompagnement projetées par MBR revêtent une importance majeure alors que le recul drastique de la biodiversité inquiète l'opinion publique.



Mobilité douce

Le palier sera aménagé pour permettre son franchissement par tous les modes de mobilité douce (vélo, marche, rollers, etc.). Cette traversée est indéniablement un gain qui permettra une plus grande flexibilité dans les itinéraires, notamment par la création de boucles. Ce nouveau franchissement ainsi que l'aménagement d'une piste en rive gauche à l'amont du palier, créeront une alternative de voie cyclable pour rejoindre le verrou de Saint-Maurice.

De plus, le projet prévoit également l'équipement en voie cyclable de la route de berge en rive droite du fleuve entre le palier et l'embouchure de l'Avançon. Cet itinéraire empruntera ensuite la rive droite de l'Avançon pour rejoindre en toute sécurité les tracés existants au rond-point situé à l'entrée du village de Bex.

Coordination avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône

En novembre 2012, les Conseils d'Etat valaisan et vaudois ont validé le Plan d'aménagement de la 3^{ème} correction du Rhône (PA-R3) révisé. En mars 2016, le Conseil d'Etat valaisan a décidé d'adopter formellement le PA-R3, accompagné du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). Le PA-R3 2016 prévoit la réalisation du projet MBR dans la planification de la correction du cours d'eau sur le secteur du Chablais.

Le projet MBR a été étudié dans la configuration d'un lit du Rhône réaménagé selon les données du PA-R3 2016. Grâce à l'étroite coordination mise en place, les objectifs sécuritaires du projet R3 sont repris et mis en œuvre par MBR sur le périmètre de la concession.

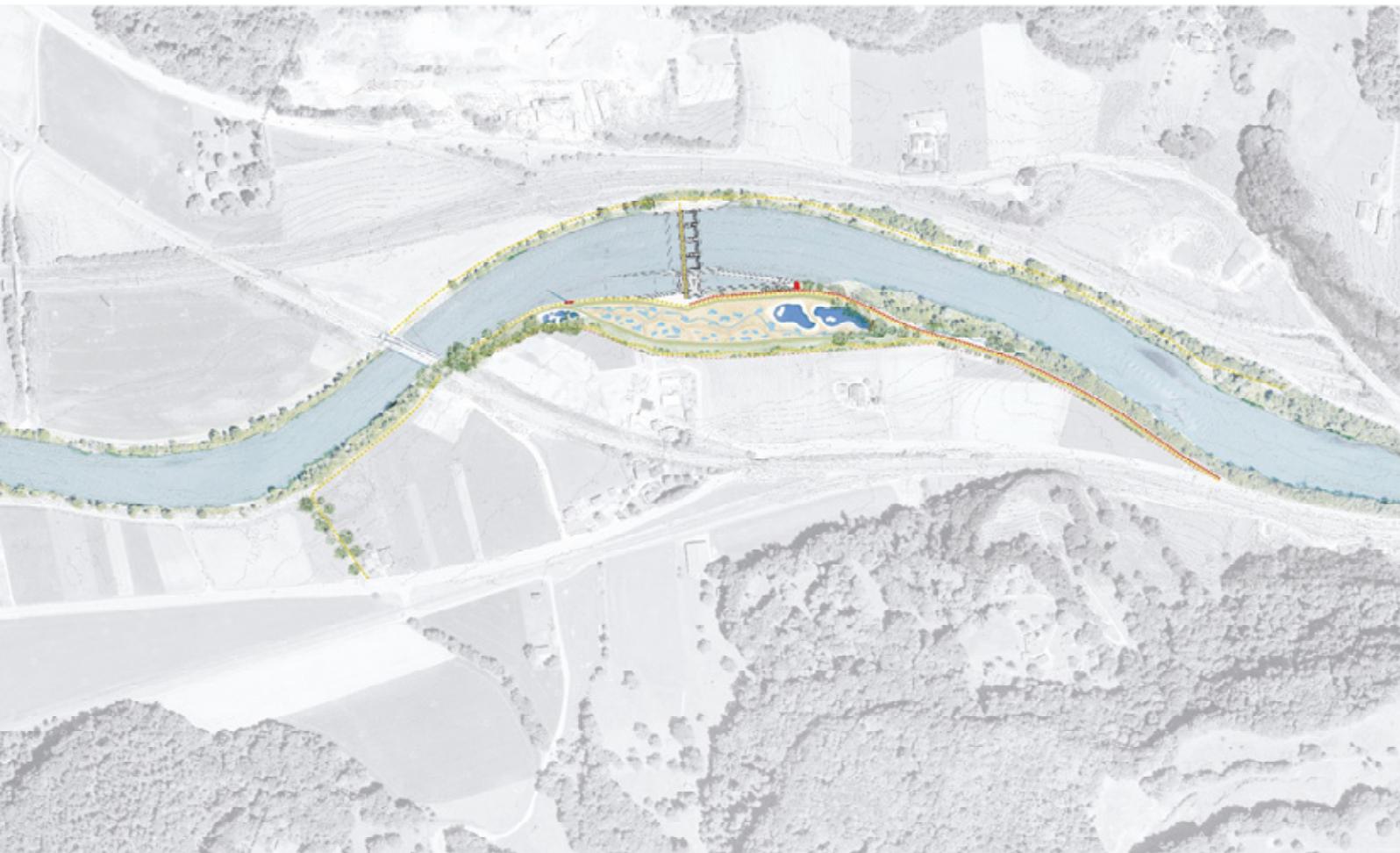
Les mesures d'accompagnement développées pour le projet MBR complètent les mesures définitives planifiées dans le cadre du PA-R3 et visent notamment l'atteinte d'objectifs environnementaux coordonnés.

LE PROJET

CHIFFRES-CLÉS

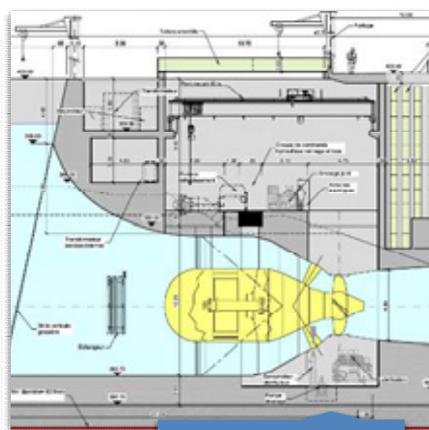
Type de centrale	Centrale au fil de l'eau de basse chute
Débit de dimensionnement	220 m ³ /s
Hauteur de chute	6.00 m – 9.00 m
Chute brute moyenne	7.50 m
Puissance électrique maximale	13.5 MW
Production d'énergie attendue	~ 80 GWh/an
Installations de production	2 groupes fonctionnant de 20 à 110 m ³ /s chacun
Niveau de retenue amont	402.00 m snm. (fixe)
Niveau du plan d'eau aval	393.00 m snm. – 396.00 m snm.
Régime de purges	Ouverture totale du barrage dès que le débit du Rhône est supérieur à 400 m ³ /s (9 jours/an en moyenne)
Organes de décharge en cas de crue	4 passes vannées de 15 m de large chacune
Durée des travaux	Environ 3 ans
Investissement global	158 millions de CHF

Ces données font référence au dossier de demande de concession déposé auprès des autorités en novembre 2016.

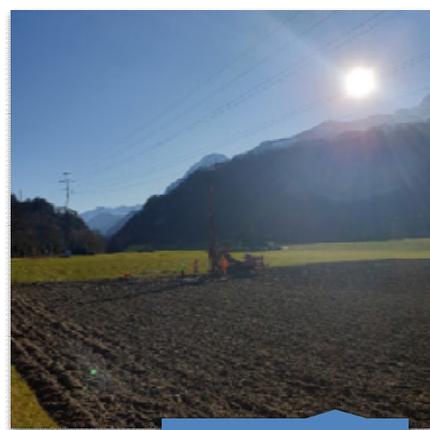


RÉTROSPECTIVE 2019 – 2020

FAITS MARQUANTS

Révision du concept
électromécanique de la centrale

Q4-2019

Travaux de forage de
reconnaissance janvier 2020

Q1-2020

En août 2019, lors de la fondation de la société, le Conseil d'administration a confié le mandat de planification du palier MBR à la Direction de projet, en demandant à celle-ci d'accorder une importance particulière à la planification d'un palier hydroélectrique avec une configuration industrielle.

En effet bien que le projet puisse bénéficier d'une contribution d'investissement, il est important pour les actionnaires que le prix de revient de la production soit le plus proche possible de la vision future des prix du marché. Une révision approfondie du concept électromécanique de la centrale a donc été réalisée en automne 2019, afin d'obtenir une configuration industrielle.

Cette optimisation a notamment été réalisée avec l'appui de la société autrichienne VERBUND qui a réalisé dans les 10 dernières années plusieurs centrales de même type.

En début d'année 2020, plusieurs forages de reconnaissance ainsi que des sondages dans les berges du Rhône ont été réalisés au droit du palier projeté afin de disposer de connaissances géotechniques plus détaillées pour optimiser le dimensionnement des fondations du futur barrage.

Parallèlement un travail numérique d'optimisation a été réalisé avec la plateforme de construction hydraulique de l'EPFL (PCH-EPFL), pour améliorer la conception et les flux hydrauliques à l'intérieur de la prise d'eau.

Le 19 février 2020, le projet a franchi une étape importante avec l'octroi de la concession de force hydraulique valaisanne par le Conseil d'État.

RÉTROSPECTIVE 2019 – 2020

FAITS MARQUANTS

Le Grand Conseil valaisan ratifie à une large majorité la concession de forces hydrauliques du Rhône en faveur de MBR SA



Q2-2020

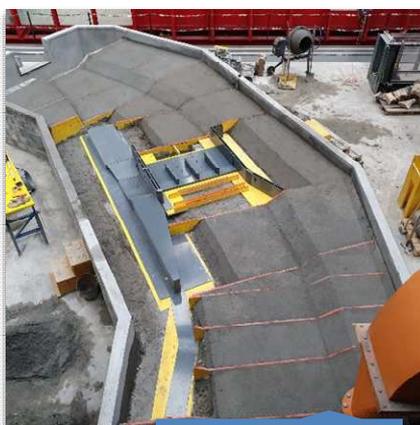
Basé sur la nouvelle configuration des installations électromécaniques, le design de la centrale a été optimisé au printemps 2020 afin de réduire au maximum les volumes d'excavation ainsi que les travaux de bétonnage.

Parallèlement et en collaboration avec la commune de Massongex, le concept d'intégration paysagère du palier et de la zone des Paluds a également été mis en place.

Une démarche participative intégrant les associations de protection de la nature ainsi que les représentants des services cantonaux concernés a débuté en avril 2020.

Le 17 juin 2020 le Grand Conseil du canton du Valais a accepté à une très large majorité (125 oui, 0 non, 1 abstention) la ratification de la décision d'octroi de concession du Conseil d'État.

Construction du modèle physique septembre 2020



Q3-2020

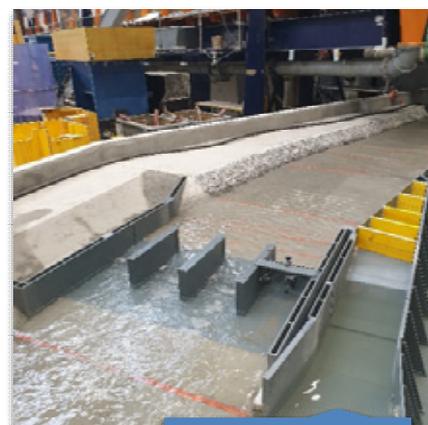
Le 4 septembre 2020 les cantons de Vaud et du Valais ont publié de manière coordonnée leurs décisions respectives d'octroi de concession à MBR SA.

Il s'agit là d'une étape essentielle qui confie à MBR SA le droit d'utiliser la force hydraulique du Rhône dans le secteur de Massongex – Bex et qui permet à la société de poursuivre les démarches en vue de déposer la demande d'autorisation de construire.

En septembre 2020 ont également débuté les travaux de construction du modèle physique du projet MBR dans les locaux de la PCH-EPFL.

Parallèlement un travail important de coordination des aspects géométriques avec le projet de 3^{ème} correction du Rhône a été réalisé.

Mise en eau du modèle physique 11 novembre 2020



Q4-2020

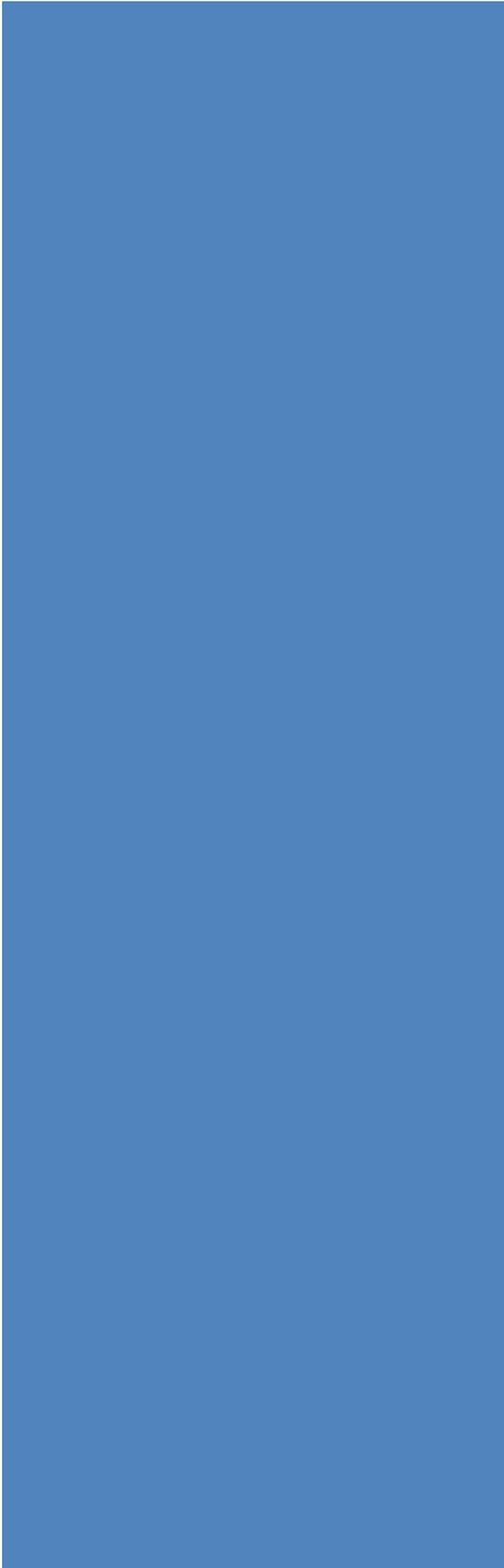
Malgré les discussions engagées dès le printemps 2020, les associations de protection de la nature (WWF et Pro Natura) ont déposé un recours auprès du Tribunal cantonal de chaque canton contre les décisions d'octroi de concession.

Le 11 novembre 2020 le modèle physique a été mis en eau afin de démarrer les différents essais qui permettront d'optimiser la géométrie du palier ainsi que ses différents modes d'exploitation.

Le mois de novembre 2020 a également vu le démarrage du projet national de démonstration HydroLEAP auquel participe MBR SA afin de pouvoir bénéficier des dernières avancées dans les systèmes de migration piscicole.

Les séances d'information à la population des communes de Massongex et Bex prévues en novembre 2020 ont malheureusement dû être repoussées à cause de la crise sanitaire.

COMPTES 2020



COMPTES 2020

COMPTES DE RÉSULTAT

EN CHF	2019/2020
	CHF
Autres produits d'exploitation	-
Produits d'exploitation	-
Entretien et réparation	-1'501
Frais d'administration	-76'901
Frais divers	-262
Impôts sur le capital et impôts fonciers	-7'000
Charges d'exploitation	-85'664
Résultat d'exploitation	-85'664
Amortissements	-6'289
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts	-91'953
Produits financiers	1'061
Intérêts intercalaires activés (+)	2'181
Charges financières	-3'272
Résultat avant impôts	-91'983
Impôts sur le bénéfice	-
Résultat de l'exercice	-91'983

COMPTES 2020

BILAN

ACTIF

31.12.2020

EN CHF

Actif circulant

Trésorerie		686'982
Autres créances à court terme		18'869
Actifs de régularisation		
envers les actionnaires	-	
envers les tiers	30'310	30'310

Total de l'actif circulant		736'161
-----------------------------------	--	----------------

Actif immobilisé

Immobilisation corporelles

Immeubles et installations	156'237	
Travaux en cours	3'731'382	
- Amortissements	-6'289	3'881'330

Total de l'actif immobilisé		3'881'330
------------------------------------	--	------------------

ACTIF

4'617'491

COMPTES 2020

BILAN

PASSIF

31.12.2020

EN CHF

Capitaux étrangers**Capitaux étrangers à court terme**

Dettes sur achats et prestations		
envers les actionnaires	18'929	
envers les tiers	99'339	118'268
Passifs de régularisation		
envers les actionnaires	347	
envers les tiers	6'059	6'406

Total des capitaux étrangers à court terme		124'674
---	--	----------------

Capitaux étrangers à long terme

Dettes à long terme portant intérêt		
envers les actionnaires	3'584'800	
envers les tiers	-	3'584'800

Total des capitaux étrangers à long terme		3'584'800
--	--	------------------

Capitaux propres

Capital-actions	1'000'000	
Réserve légale issue du bénéfice	-	
Résultat de l'exercice	-91'983	908'017

Total des capitaux propres		908'017
-----------------------------------	--	----------------

PASSIF

4'617'491

COMPTES 2020

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2019/2020
	CHF
Résultat de l'exercice	-91'983
Amortissements	6'289
Cash-Flow	-85'694
Variation des créances	-18'869
Variation des actifs de régularisation	-30'310
Variation des dettes	118'268
Variation des passifs de régularisation	6'406
Variation du fonds de roulement	75'495
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-10'199
Investissements	-156'237
Variation des travaux en cours	-1'146'582
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-1'302'819
Prêts consentis par les actionnaires	1'000'000
Libération du capital-actions	1'000'000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	2'000'000
Total des flux de trésorerie	686'982
Variation de la trésorerie	
Au 01.01.	-
Au 31.12.	686'982
Variation de la trésorerie	686'982

COMPTES 2020

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

1. Principes comptables

Les comptes annuels de MBR SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

L'exercice sous revue couvre la période du 01.09.2019 au 31.12.2020 (1er exercice).

Créances

Les créances sur ventes et prestations comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31 décembre 2020 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la durée d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes :

Installations de mesure, automatisation, contrôle-commande 15 - 20 ans

Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF	Valeur au 31.12.2020
FMV SA, Sion	1'292'400.00
Romande Energie Holding SA, Morges	861'513.85
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	430'886.15
	2'584'800.00

Les prêts ci-dessus concernent les frais d'études amenés en tant qu'apport en nature lors de la création de la société MBR SA.

Ils ne sont pas rémunérés.

FMV SA, Sion	2020-2035	1.00%	500'000.00
Romande Energie Holding SA, Morges	2020-2035	1.00%	333'300.00
Ville de Lausanne, par ses Services industriels	2020-2035	1.00%	166'700.00
			1'000'000.00
Total des dettes à long terme			3'584'800.00

Moyenne annuelle des emplois à plein temps ne dépassant pas les seuils de 10, 50 ou 250

La société n'a pas d'employés, les gestions administrative et technique étant confiées à FMV SA.

COMPTES 2020

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale 2021 les propositions suivantes :

1. approuver le rapport de gestion et les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 tels que présentés par le Conseil d'administration ;
2. donner décharge au Conseil d'administration de sa gestion.

Au nom du Conseil d'administration

Stéphane Maret
Président

Philippe Jaquet
Vice-Président





GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de MBR SA, à Massongex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour le premier exercice portant sur la période du 12 septembre 2019 au 31 décembre 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Anne-Laure Rey
Experte-réviser agréée
Réviser responsable

Raphaël Pianta
Expert-réviser agréé

Martigny, le 29 mars 2021
Exemplaire numérique

IMPRESSUM

Rapport de gestion MBR SA 2019 – 2020
Mars 2021

Responsable de la publication
Caroline Roduit, FMV SA

Textes, graphisme et mise en page
FMV SA

Crédits photos
JBComm, Mijong Sàrl, MBR SA

Impression
FMV SA

▼ Photo de couverture : Mijong Sàrl



